

DECISION N° 0005 /D/MINSANTE/SG/DRH/SDP DU 03 JAN 2025
Portant affectation de certains personnels en service au Ministère de la Santé Publique.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu Décret N°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat modifié et complété par le Décret N°2000/287 du 12 octobre 2000 ;
Vu la Décret N°2001/145 du 03 juillet 2001 portant Statut Particulier des fonctionnaires des Corps de la Santé Publique;
Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le Décret N°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
Vu le Décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er}.- Les personnels dont les noms suivent, en service au Ministère de la Santé Publique, sont, pour compter de la date de signature de la présente Décision, affectés ainsi qu'il suit :

I- FORMATIONS SANITAIRES DE PREMIERE CATEGORIE

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

Madame **MARE NJOYA Josiane** épouse **TETMOUM**, Médecin Ophtalmologue, Matricule **666 995-S**, précédemment en service à l'Hôpital Régional de Garoua.

Madame **MATCHEIN Nathalie Yolande** épouse **TEUTU**, Médecin Biologiste, Matricule **748263-D**, précédemment en service au Centre Hospitalier Régional de Bafoussam.

Madame **BIDJOGO Marina Madeleine** épouse **GWET**, Médecin Hépto-Gastro-Entérologue, Matricule **M-179898**, précédemment en service à l'Hôpital Laquintinie de Douala.

Madame **DASSAOU YAYA Célestine**, Pharmacienne, Matricule **U-049765**, précédemment en service à l'Hôpital Général de Yaoundé.

Madame **HADIDJA GARBA** épouse **MOHAMAN YELWA**, Médecin Oncologue, Matricule **T-099127**, précédemment en service au Centre Hospitalier Régional de Ngaoundéré.

Madame **MENDOMO NNA Léonie**, Sage-femme, Matricule **X- 138432**, précédemment en service à l'Hôpital de Référence de Sangmélima.

Monsieur **ASSONFACK WOUAMBA Alain Martial**, Infirmier Principal, spécialisé en Ophtalmologie, Matricule **723535-I**, précédemment en service au Centre Médical d'Arrondissement de Bali.

HOPITAL GYNECO-OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE YAOUNDE

Monsieur **TABE Kelvin AYUK**, Pharmacien, Matricule **Y-097368**, précédemment en service à la Délégation Régionale de la Santé Publique du Nord-Ouest.

II- FORMATIONS SANITAIRES DE DEUXIEME CATEGORIE

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MAROUA

Monsieur **OURTCHINGH Clovis**, Médecin Gynécologue-Obstétricien, Matricule **640287-Q**, précédemment en service à l'Hôpital Régional de Maroua.



HOPITAL CENTRAL DE YAOUNDE
Madame **OVAH OWONA Véronique Hélène épouse BIKELE**, Aide-Soignante,
Matricule **685586-F**, précédemment en service à l'Hôpital de District de Monatélé;

III- SERVICES DÉCONCENTRÉS

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CENTRE

DISTRICT DE SANTE DE NKOLBISSON

CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE NKOLBISSON

Madame **MEBE Angèle**, Aide-Soignante Généraliste, En Cours d'Intégration, précédemment en service au Centre de Santé Intégré de Gai-Gai.

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DE L'EXTREME-NORD

HOPITAL REGIONAL ANNEXE DE MOKOLO

Monsieur **KOSGA Samuel**, Infirmier Principal, Matricule **706579-P**, précédemment en service au District de Santé de Mitskar.

DISTRICT DE SANTE DE GUERE

Centre de Santé Intégré de Nguering

Madame **PATGOIDI DEOUNA Patrice**, Aide-Soignante, Matricule **752 266-Y**, précédemment en service au Centre Médical d'Arrondissement de Touloum.

DISTRICT DE SANTE DE KAELE

HOPITAL DE DISTRICT

Monsieur **GOMA GOGO Alain**, Maïeuticien, En Cours d'Intégration, précédemment en service à l'Hôpital de District de Nguéré.

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DU SUD-OUEST

DISTRICT DE SANTE DE LIMBE

CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT D'IDENAU

Madame **Delphine NGWE SUH NDIKUM**, Sage-femme, Matricule **783753-M**, précédemment en service au Centre Médical d'Arrondissement de Kani.

Article 2.-Les intéressés sont tenus de rejoindre leur nouveau poste d'affectation dans les quinze (15) jours qui suivent la signature de la présente Décision et de mettre à jour leurs données sur le site fichier.minsante.cm.

Article 3.- La présente Décision sera enregistrée, publiée puis communiquée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le

03 JAN 2025

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,



Dr MALACHIE MANAUDA